



## Une démarche collective de structuration touristique autour de la Loire

*Un projet de structuration d'une destination touristique interrégionale autour de la Loire, du canal latéral à la Loire et d'une partie de l'EuroVelo 6, porté par le Pays Nevers Sud Nivernais pour le collectif de collectivités de Bourgogne, du Centre Val de Loire et d'Auvergne-Rhône Alpes, est actuellement en cours de concrétisation.*

21/04/2016

■ Dès 2014, plusieurs collectivités ligériennes (communes, intercommunalités et pays), inspirées par la notoriété de la « Loire à vélo • », ont initié un travail de coopération le long de la Loire amont, à l'échelle de deux départements bourguignons : la Nièvre et la Saône-et-Loire. En lien avec le comité régional du tourisme, les conseils départementaux et leurs agences de développement touristique, l'objectif de la démarche était de créer un bassin touristique organisé, structuré et reconnu autour de « la Loire en Bourgogne ». Cette première étape s'est notamment concrétisée par l'édition et la diffusion d'une carte touristique, qui a permis de valoriser la Loire et ses espaces naturels adjacents, le canal latéral à la Loire et la véloroute, propices à l'itinérance, ainsi que les sites touristiques de proximité.

21/04/2016

## **Bourgogne Tourisme**

5, avenue Garibaldi - BP 20623 - F-21006 Dijon cedex

Tél : + 33(0)3 80 280 280 - Fax : + 33 (0)3 80 280 300

[www.bourgogne-tourisme.com](http://www.bourgogne-tourisme.com)

En 2015, la démarche bourguignonne s'est étendue aux territoires limitrophes des départements du Loiret, du Cher, de l'Allier et de la Loire, afin de faciliter et de renforcer une attractivité touristique cohérente, de part et d'autre de la « frontière » administrative.

En 2016, l'ensemble des partenaires souhaite élaborer un projet de destination et une stratégie de développement touristique commune. Pour cela, le Conseil de développement territorial du Pôle d'Equilibre territorial rural Pays Nevers Sud Nivernais, pilote de la démarche, lance une étude et recrute un chef de projet dédié. Des actions de communication sont également prévues.

L'objectif est de pouvoir aboutir début 2017 à la conclusion d'un contrat de développement fluvestre avec le conseil régional. Ce contrat est un outil de contractualisation de stratégie coordonnée et de complémentarité des investissements pluriannuel, d'une durée de 5 ans, que la Région encourage dans le cadre de sa stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne adoptée en septembre 2012.

Une aide au fonctionnement de 25 000 € par an, pour une période de 2 ans maximum est octroyée par la Région à la structure « chef de file » du collectif ainsi constitué. Par ailleurs, cette démarche Loire bénéficiera de soutiens financiers européens via le « Plan Loire » grâce à son caractère interrégional.

21/04/2016